

Zeitschrift: Film : revue suisse de cinéma
Herausgeber: Fondation Ciné-Communication
Band: - (2000)
Heft: 10

Artikel: Oshima, cinéaste "criminel"
Autor: Adatte, Vincent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-932587>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Oshima, cinéaste « criminel »

Depuis «Max mon amour» (1986), Nagisa Oshima s'était fait rare. Mettant fin à l'une de ces périodes de silence dont il a le secret (entre latence et impuissance), Oshima reprend, avec «Tabou», ses très fructueuses activités de cinéaste « criminel ».

Par Vincent Adatte

Né en 1932 à Kyoto, Nagisa Oshima n'en fait qu'à sa tête; il se moque bien de faire carrière, a en horreur les honneurs, «hait» (presque) tout le cinéma japonais et préfère se taire quand il n'a rien à dire. Activiste en chef d'une contre-histoire cinématographique du Japon d'après-guerre (avec Imamura, Terayama et Yoshida), il commet depuis 1959 ses «films-forfaits» (vingt-quatre longs métrages à ce jour) au nom du désir, de la mort et du processus d'aliénation qui saisit tout individu vivant en société: «L'un de mes thèmes centraux est le monde où l'on ne peut vivre en restant soi-même, où la vie n'est possible que si l'on devient un autre.»



Nagisa Oshima

Le film comme crime

Une idée simple innerve tous les films d'Oshima. Le désir ne peut s'épanouir que lorsqu'il y a destruction de l'Etat, d'où cette formule magnifique: «faire un film revient à commettre un crime». Le vrai cinéaste qui exprime son désir est donc forcément un « cri-

minel»... Un « criminel » qui attende en tout état de cause à la sécurité de l'Etat – «Aucun de mes personnages n'est sauvé, ni ne veut l'être». Tout au long de sa carrière – même à ses débuts dans le cadre de la Shoshiku, l'une des principales *majors* japonaises – Oshima ne transigera jamais ►



Art. 10 OTab/TabV

Nuit gravement à la santé. Rauchen gefährdet die Gesundheit. Fumare mette in pericolo la salute.



Soji Okita (Shinji Takeda), doué aux sabres, dans «Tabou»

sur cet engagement « criminel », ce qui lui vaudra plusieurs procès retentissants !

Loin de s'en tenir au seul cinéma, Oshima investit d'autres champs d'agitation (la photo, le dessin, l'écriture), jusqu'à devenir en 1973 l'animateur vedette d'une émission de télévision très populaire, « Onna no gakko » (L'école des femmes), dont le principe est élémentaire : « Les femmes japonaises viennent avec leurs problèmes... et je leur réponds. » Cet éclectisme, qui traduit une très ferme volonté de ne pas se laisser « enfermer dans un tiroir », a son pendant dans la forme même de ses films... Oshima essaye tout, restitue en plans fixes (au banc-titre) le fameux *manga* de Sanpei Shirato, « Carnet des Ninja » (« Ninja bugeicho », 1967), tourne un porno de façon volontairement luxueuse, « L'empire des sens » (« Ai no corrida », 1976) ou alors filme de la manière la plus classique histoire la plus scandaleuse, « Max mon amour ».

Une contre-histoire du Japon

Le futur auteur de « L'empire des sens » entreprend sa carrière criminelle à un moment-clé de l'histoire sociale du Japon : confrontée au *boom* économique des années soixante, la jeune génération trouve les moyens de réaliser ses désirs (et de dépenser son énergie) autrement que dans le travail. En résulte une ère de contestation parfois d'une violence inouïe dont les films d'Oshima sont bien sûr représentatifs.

Le cinéaste connaît sa période la plus faste dans les années 1967-1968, alors que culmine ce mouvement contestataire qui plonge Tokyo, une fois de plus, dans un climat de quasi « guerre civile ».

Avec le soutien de la Sozoshu, société de production indépendante fondée entre amis, Oshima tourne en un peu plus de deux ans six longs métrages d'une puissance subversive inégalée, parmi lesquels deux œuvres majeures, « La pendaison » (« Koshikei », 1968) et « Le petit garçon » (« Shonen », 1969).

« La pendaison »

Dans le quartier des exécutions d'une grande prison, un jeune Coréen doit être pendu pour le meurtre et le viol de deux jeunes Japonaises. Le condamné survit à sa pendaison, mais perd la mémoire. Comme la loi japonaise interdit l'exécution d'un être « inconscient », les autorités vont s'efforcer de lui rafraîchir les idées en rejouant devant lui la scène du crime. Malgré ses meurtres (qu'il a réellement commis), le condamné apparaît alors peu à peu comme une vic-

time. Que cette dernière soit coréenne ne procède pas du hasard, la Corée ayant été pendant plus de trente-six ans une « colonie » japonaise où il ne faisait pas bon vivre... Le ratage du rituel pourtant rôdé de la pendaison du condamné est l'un des temps les plus forts de la longue ciné-contestation d'Oshima.

Le Japon est trop petit

Plus classique en apparence, « Le petit garçon » raconte l'histoire d'un gosse de dix ans utilisé par ses parents indignes pour une « escroquerie à l'accident ». Au passage d'une voiture, l'enfant feint de se jeter sous les roues du véhicule et d'être blessé. Par crainte d'être dénoncé à la police, le conducteur incriminé débourse alors une forte indemnité... Répétant ce stratagème un peu partout, le Japon devient alors « trop petit » pour cette famille « abominable » qui finit par être arrêtée par la police ! A ce propos, Oshima a confié qu'il « était comme le petit garçon » et que le Japon devenait aussi « trop exigu pour ses crimes et ses escroqueries ». C'est sans doute pour cette raison que le cinéaste, après avoir réglé ses comptes avec la famille japonaise dans « La cérémonie » (« Gishiki », 1971), s'ouvre à la coproduction internationale – « L'empire des sens » (« Ai no corrida », 1976) et « Furo » (« Merry Christmas, Mr. Lawrence », 1982) – avant de devenir le premier cinéaste japonais à réaliser en Occident un film privé de toutes références au Japon (« Max mon amour »).



Kano, par qui le scandale arrive dans «Tabou»